Accord CEE/pays du Pacte Andin: accord-cadre de coopération

1992/1281(CNS) - 13/07/1993

Mme Ana MIRANDA DE LAGE (PSE, E) approuve la conclusion d'un accord de coopération entre la Communauté et les pays du Pacte andin (Bolivie, Equateur, Pérou, Colombie et Vénézuela). Elle se félicite de cet accord dit de troisième génération qui ouvre une coopération économique commerciale la plus large possible (économique, industrielle, scientifique, technologique, commerciale et socio-culturelle) et n'exclut aucun domaine possible de coopération. Elle se félicite que ces cinq pays qui représentent 94 millions d'habitants puissent se regrouper dans le Pacte andin et ce malgré les différences qui le caractérisent (le Vénézuela, avec 3.000 dollars de PIB par habitant, côtoie la Bolivie: 900 dollars de PIB par habitant). Le rapporteur constate la fragilité de ces pays confrontés à une dette de 88 milliards de dollars, au trafic de drogue, à la diminution des dépenses de santé et d'éducation... L'orateur a enfin souligné l'importance de la clause démocratique afin d'éviter que la violence s'installe et que la violation des droits de l'homme perdure.